



Adesse mail utilise a des fins personnelles

Par **damhet**, le **18/06/2011** à **23:04**

Bonjour,

Suite à l'envoi d'une lettre de motivation à un employeur, une secrétaire a utilisé l'adresse mail/msn à des fins personnelles contenant, entre-autres, des propos très osés. Les mails de cette secrétaire sont envoyés de chez elle.

En a-t-elle le droit ? Ne fait-elle pas une atteinte à notre vie personnelle ?

Par **corimaa**, le **18/06/2011** à **23:38**

honnêtement, je n'ai pas tout compris, pouvez vous mieux vous expliquer svp

Par **damhet**, le **18/06/2011** à **23:56**

enfin de compte ,suite à un entretien d' embauche ,l' employeur m' as demandé de lui envoyer par mail une lettre de motivation , et donc c est la secretaire qui a reçu se mail pour l' entreprise .elle s' est permise de relever mon adresse mail /mns ,pour plus tard de chez elle me faires des avances sexuelles .je ne peux pas definir si ses envois de mails se font de chez elle ou ailleurs , sachant que l entreprise est fermée le jour qu elle envoie les mails .

ps:est ce qu' une adresse msn est privée ou public?????

si je vous harcele par mail est ce que je me mets en affraction envers vous ??

si oui laquelle???

sachant qu'une adresse msn peut très bien être un faux nom et prénom de la personne .

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **01:06**

En fait, ça peut être n'importe qui, une personne de la société a pris votre adresse mail et peut très bien faire un sale coup à la secrétaire. Ce n'est peut-être pas elle. Il va vous falloir des preuves que c'est bien elle qui vous harcèle.

Parce que c'est quand même prendre des risques en imaginant que vous soyez embauché par cette société, elle serait en mauvaise posture.

Par **damhet**, le **19/06/2011** à **01:12**

nous personnellement on c'est que c'est bien elle, j'ai gardé tous ses mails qu'elle a envoyés, et du coup ma période d'essai a pris fin avant la date, et j'ai pas eu droit à mes frais de déplacements car selon ses dires je ne l'avais pas touché donc pas droit à mes frais de km comme c'était convenu oralement au début de la période d'essai

Par **Tisuisse**, le **19/06/2011** à **07:44**

Bonjour damhet,

Vous photocopiez ces mails et vous les adressez, par pli recommandé avec avis de réception, au patron de l'entreprise et vous demandez, à ce patron, des explications sous huitaine faute de quoi vous porterez l'affaire devant la justice car, dans le cas de ces mails, ce n'est rien moins que du racolage et le racolage est interdit par la loi et ce racolage est fait depuis le lieu de travail de cette secrétaire.

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **11:41**

[citation]du coup ma période d'essai a pris fin avant la date [/citation]

Vous ne disiez pas que vous aviez travaillé dans cette société, je pensais que vous n'aviez fait qu'envoyer une lettre de motivation. Et quand vous étiez en face d'elle, elle avait le même comportement que dans ses mails ?

Faites ce que Tisuisse vous a conseillé mais j'espère que ce n'est pas elle qui ouvre le courrier

Par **Tisuisse**, le **19/06/2011** à **12:51**

Même si c'est la secrétaire qui ouvre le courrier, il y a, dans la lettre, une date buttoir pour la réponse et lorsque le patron de l'entreprise verra rapliquer l'huissier qui lui remettra la convocation pour le tribunal, ou lorsqu'il verra rappliquer les gendarmes pour enquête, la secrétaire risque fort de passer un sale quart d'heure surtout si la LR précédente, dont les enquêteurs auront copie, est présentée au chef d'entreprise. M'est avis que ladite secrétaire, à moins d'être aussi la maîtresse du patron (cas existant), ne fera pas long feu dans la boîte.

Par **damhet**, le **20/06/2011** à **09:21**

mes comme les mail son parti du pc de chez elle je pense pas que un LR marcherait????

de plus si son mail a rien avoir avec son non ou prenou comment prouvé sa ??
il se peut que elle dis que je les provoquer verbalement ??

que pensé vous de sa ?????,

Par **corimaa**, le **20/06/2011** à **23:43**

J'en pense que soit c'est une fille à ne pas frequenter si c'est elle, soit c'est une sale blague d'une personne qu'elle connait et qui veut lui nuire.

Si vous avez travaillé dans la meme societe qu'elle, vous devez bien savoir le comportement qu'elle avait avec vous.

Au pire ou au mieux, mettez son mail dans vos indesirables et vous ne serez plus importuné